Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Chef du Département fédéral des affaires étrangères DFAE

CH-3003 Berne, DFAE, IC

Courrier A
Madame Judith Reusser, Monsieur Markus Allemann et
Monsieur Paul Scherer
Swissaid
Lorystrasse 6a/PO Box 422
3000 Bern 5

Berne, le 01.10.2019

Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)

Madame, Messieurs,

Votre lettre du 12 septembre m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Le « Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020 à 2023 » s'inscrit dans la continuité de la politique d'Etat hôte menée par la Suisse depuis de nombreuses années. Je me réjouis de son adoption par le Parlement et de l'approbation, dans ce cadre, du montant alloué à la Fondation « Geneva Science and Diplomacy Anticipator » (GESDA).

Avec les droits de l'homme et les réformes de l'ONU, la diplomatie scientifique est une des trois priorités de la Suisse pour la 74ème session de l'Assemblée générale de l'ONU. La Suisse s'y mobilise pour une numérisation au service de l'humanité ainsi que pour un cyberespace accessible, libre et sûr. La Genève internationale est en outre appelée à consolider sa position de centre de compétence en matière de gouvernance mondiale des thématiques d'avenir. C'est dans cette perspective que la Fondation GESDA a vu le jour. Son objectif est d'anticiper l'impact des développements scientifiques et technologiques sur nos sociétés et de proposer des solutions concrètes. L'accélération de la mise en œuvre des Objectifs du développement durable (ODD) entre pleinement dans le mandat de cet instrument.

La Fondation GESDA est sujette au même contrôle que les autres entités créées et/ou financées par la Suisse dans le cadre de sa politique d'Etat hôte. Vu sa forme juridique, elle est également assujettie à l'Autorité de surveillance des fondations. Comme établit dans ses statuts, la Fondation GESDA fera l'objet d'une évaluation à la fin de sa phase pilote de trois ans, en 2022, en vue de décider de sa prolongation.

Je laisse à votre appréciation si la création d'un site internet portant le nom de la Fondation est le moyen le plus opportun d'entamer le dialogue.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Ignazio Cassis
Conseiller fédéral